

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à vingt heures et quatre minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 28 mars 2025.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - DRAGON Sandra - ALIX Mathilde - MOUNIER Benoît - MAHIEUX Jérémy - DELOURME Jean-Pierre - PICARD Laurence - DENIS Stéphane - GRANDVALLET Chantal - DELERUE David - PONGERARD Pascale.

Absents excusés : WHITE Cécile ayant donné procuration à Sandra DRAGON, JUGEL Stéven ayant donné procuration à Chantal LARGEAU, MORIN DIEGO Isabelle ayant donné procuration à Mathilde ALIX.

Secrétaire de séance : Pascale PONGERARD.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 16 à 20h24

Votants : 19 à 20h24

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2025/34

Objet : Subvention 2025 à l'APEL.

Pour l'année 2025, l'association « APEL » a déposé un dossier de demande de subvention pour mener à bien ses actions.

Association	BP 2024	Proposition BP 2025
APEL (animations)	180.00 €	180.00 €
APEL (projets éducatifs) 51 €/élève (100 élèves)	5 508.00 €	5 100.00 €

M. Benoît MOUNIER, membre de l'association, quitte la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 15

Pour : 18

Majorité absolue : 10

Votants : 18

Contre : 0

Suffrages exprimés : 18

Abstention : 0

Au vu des résultats, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **Accorder** une subvention d'un montant de 5 280 € à l'association « APEL ».
- **Dire** que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Pour copie conforme

Hania RENAUDIE,
Maire,

Pascale PONGERARD,
Secrétaire de séance.

